

Avis d'insertion dans un journal légal suite à la vente d'un fonds de commerce

Avis est donné de la cession intervenue le à par acte sous seing privé enregistré le à entre :

- la société (dénomination sociale), (forme de la société) au capital de euros dont le siège social est fixé à et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro (ou : entre M..... demeurant à), cédant(e)

Et

- la société (dénomination sociale), (forme de la société) au capital de euros dont le siège social est fixé à et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro (ou : entre M..... demeurant à), cessionnaire

Portant sur le fonds de commerce de, exploité à, sous le nom commercial, pour un prix total de euros, lequel se décompose comme suit :

- euros pour les éléments incorporels ;
- euros pour les éléments corporels (autres que les marchandises) ;
- euros pour les marchandises.

L'entrée en jouissance du cessionnaire a été fixée à la date du

Les créanciers du cédant pourront faire opposition, le cas échéant, dans un délai de dix jours à compter de la dernière des publications légales, auprès de (identité et adresse du séquestre), chez lequel domicile a été élu.